

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE
tenue le 2^e jour du mois de novembre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167
route 204 à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin
Audrey Bédard

Les conseillers : Marcel Tanguay
Dany Turcotte
André Ferland
Réjean Labonté

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2017.
4. Comptes fournisseurs au 2 novembre 2017.
5. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
6. Périodes de questions.
7. Inspecteur municipal :
 - 7.1 Service incendie.
 - 7.2 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.
 - 7.3 Limite de vitesse.
 - 7.4 Réfection entrée-est.
8. Questions diverses :
 - 8.1 Œuvre des loisirs.
 - 8.2 Marché de Noël / permis de boisson.
 - 8.3 Nouveau logo et site internet.
 - 8.4 Responsabilités des membres du conseil.
 - 8.5 Transport adapté.
 - 8.6 Refinancement d'emprunt.
 - 8.7 Formation ADMQ / Loi 122.
 - 8.8 Renouvellement d'assurances.
 - 8.9 Chambre de Commerce.
9. Correspondance :
 - 9.1 FMQ.
 - 9.2 MRC des Etchemins.
 - 9.3 Lieutenant-gouverneur.
 - 9.4 L'essentiel des Etchemins.
10. Période de questions.
11. Levée de l'assemblée.

1-11-17

Il est proposé par Linda Gosselin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- 8.10 OMH – Budget révisé.
- 8.11 Comité des rues Principales

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2017 :

2-11-17

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 a été envoyé à tous les conseillers et au maire.

Il est proposé par Dany Turcotte
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 2 NOVEMBRE 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 2 NOVEMBRE 2017

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1700565	HYDRO-QUEBEC	534,59	534,59
C1700566	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-JUS	5 978,00	5 978,00
C1700566	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-JUS	438,00	438,00
C1700567	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1 145,25	1 145,25
C1700568	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	74,40	74,40
C1700569	OEUVRE DES LOISIRS	750,00	750,00
C1700570	SIGNALISATION LEVIS INC.	623,05	623,05
C1700571	MAISON CATHERINE-DE-LONGPRÉ	200,00	200,00
C1700572	HYDRO-QUEBEC	864,09	864,09
C1700573	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6 255,14	6 255,14
C1700574	BELL MOBILITÉ INC.	69,13	69,13
C1700575	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 390,98	1 390,98
C1700576	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	176,03	176,03
	LUC DEBLOIS	224,44	224,44
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	120,00	120,00
C1700577	AON HEWITT	2 824,54	
C1700578	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	7 857,23	
C1700579	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 726,26	
C1700579	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	813,71	
C1700580	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	1 117,25	
C1700581	ORIZON MOBILE	146,60	
C1700582	SOGETEL INC.	53,93	
C1700582	SOGETEL INC.	607,62	
C1700583	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	407,01	
C1700583	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	27,59	
C1700583	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	1 040,52	
C1700584	PITNEYWORKS	1 049,78	
C1700585	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	44,00	
C1700586	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	163,17	
C1700587	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	200,00	
C1700588	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	278,60	
C1700589	VEILLEUX ET FILS INC.	251,53	
C1700590	RÉAL HUOT INC.	331,53	
C1700591	HYDRO-QUEBEC	1 673,63	
C1700591	HYDRO-QUEBEC	1 480,20	
C1700592	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	172,11	
C1700593	STATION SERVICE G.J.	86,24	
C1700594	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	517,48	
C1700595	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	478,67	
C1700596	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 049,69	
C1700597	CLAUDE CARRIER INC.	2 683,11	
C1700598	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7 500,00	
C1700599	ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	250,59	
C1700600	FORD APPALACHES INC.	1 480,26	

C1700601	COMPASS MINERALS CANADA - QUÉBEC	3 745,44	
C1700602	M.R.C. DE BELLECHASSE	23 932,00	
C1700603	CST CANADA - ST-GEORGES	382,28	
C1700603	CST CANADA - ST-GEORGES	897,38	
C1700604	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	566,25	
C1700605	M.R.C. DES ETCHEMINS	140,91	
C1700605	M.R.C. DES ETCHEMINS	43,40	
C1700606	EMCO DISTRIBUTION LTEE	90,38	
C1700607	CENTRE DE L'AUTO LMS INC.	701,33	
C1700608	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	68,99	
C1700609	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	250,16	
C1700610	ELECTRO MÉNAGER MARIO BOILARD	68,99	
C1700611	APSAM	119,61	
C1700612	ALAIN ROY	650,00	
C1700613	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	287,44	
C1700613	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 149,76	
C1700614	CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	47,14	
C1700614	CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	207,71	
C1700615	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1700616	HYDRAUTEK	80,31	
C1700617	MAKI COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	3 863,16	
C1700618	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	45,88	
C1700619	DANIEL CAYOUE	38,63	
C1700620	GINO ROUTHIER	57,48	
	TOTAL	92 818,94	18 983,10
	SOLDE À PAYER	73835,84	
	ENCAISSE	-31350,36	

3-11-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Bien que le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ne soit plus exigé en vertu de l'article 955 du Code municipal, il a été convenu avec le conseil municipal de procéder quand même au dépôt de ce rapport tout comme avant l'abrogation de cet article 955. Ce rapport reflète donc les éléments suivants :

- Situation financière de la municipalité selon les derniers états financiers et le dernier rapport du vérificateur pour l'année 2016 ;
- Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours (2017) ;
- Orientations générales du prochain budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations ;
- La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2016 ;
- Une mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil municipal.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS :

4-11-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE suite à la demande présentée par Dany Racine pour le compte du Groupe Toryvel inc, le conseil municipal de Sainte-Justine convient de ne pas procéder au prolongement de la rue Ste-Anne et ce, entre la rue Bédard et le boulevard Lessard.

ADOPTÉE

7. INSPECTEUR MUNICIPAL :

7.1 Service incendie :

5-11-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme monsieur André Ferland à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Justine au sein de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE ledit conseil municipal nomme monsieur Christian Chabot à titre de substitut au représentant de cette régie des incendies.

ADOPTÉE

7.2 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable :

M. Abdou Soumare, chargé de projet adjoint à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable désire nous informer que de nouvelles mesures d'assouplissement ont été mises en place et que nous n'aurons plus à procéder à l'installation de compteurs. En effet, les municipalités dont les indicateurs de performance respectent les limites établies au dernier bilan de l'usage de l'eau potable (ce qui est le cas de votre municipalité) peuvent être exemptées de l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et de l'estimation de la consommation résidentielle. Toutefois, si un bilan d'eau subséquent indique que les indicateurs ne sont plus respectés, l'installation de compteurs sera requise dans un délai de 3 ans.

7.3 Limite de vitesse :

Une conférence téléphonique est prévue à ce sujet avec des représentants du MTQ et le directeur général le 8 novembre prochain.

7.4 Réfection entrée - Est :

6-11-17

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de corriger l'entrée est du village selon la solution recommandée au plan de réaménagement de ce carrefour proposé par la direction de la Chaudière-Appalaches le 18 juin 2013;

QUE ledit conseil municipal demande également à ce ministère de réactiver le dossier de l'ajout d'une 3^e voie de circulation sur la route 204 entre l'intersection de la rue Principale et celle de la rue Langevin;

QUE le conseil municipal est d'avis que l'exécution de ces travaux vise simplement à améliorer la sécurité des usagers de la route dans ces 2 secteurs de la route 204.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Œuvre des loisirs :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Œuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à la tenue de l'assemblée générale annuelle en janvier, à la préparation de la glace, au marché de Noël, au club de danse, aux jeux intervillages et à l'application « QUIDIGO » pour les inscriptions des loisirs.

8.2 Marché de Noël / permis de boisson :

7-11-17

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'Œuvre des loisirs de Sainte-

Justine à présenter une demande de permis de réunion pour vendre à l'extérieur, lors du Marché de Noël qui se tiendra les 25 et 26 novembre 2017 et ce, pour un point de vente qui sera situé dans le chapiteau du marché de Noël.

ADOPTÉE

8.3 Nouveau logo et site internet :

Le lancement du nouveau logo et du site internet a eu lieu le 25 octobre dernier. Le conseil municipal convient de modifier toutes les photos des membres du conseil afin de les remplacer dans la salle du conseil ainsi que pour le site internet.

8.4 Responsabilités des membres du conseil :

8-11-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise Christian Chabot et Gilles Vézina à signer les effets bancaires pour tout compte appartenant à la Municipalité de Sainte-Justine à la Caisse Desjardins des Etchemins ;

QUE la signature de Linda Gosselin sera requise en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Christian Chabot;

Que sous la signature de 2 d'entre eux, la signature de Gilles Vézina devra toujours paraître.

ADOPTÉE

8.5 Transport adapté :

9-11-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au service de transport adapté offert par Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2017;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte de payer la contribution 2017 qui s'établit à 3 428,45\$;

QUE ledit conseil municipal accepte également la tarification payée par l'utilisateur;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine reconnaît la Ville de Saint-Georges comme municipalité membre.

ADOPTÉE

8.6 Refinancement d'emprunt :

10-11-17

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil municipal de Sainte-Justine mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

8.7 Formation ADMQ / Loi 122 :

11-11-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise Gilles Vézina à participer à la formation « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec et qui se tiendra à Lac-Échemin les 24 et 25 janvier 2018.

ADOPTÉE

8.8 Renouvellement d'assurances :

12-11-17

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement des assurances collectives, sans augmentation des primes, présenté par Line Ferland pour une période de 16 mois débutant le 1^{er} novembre 2017.

ADOPTÉE

8.9 Chambre de Commerce :

13-11-17

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 250\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Justine dans le cadre de sa promotion des Fêtes 2017.

ADOPTÉE

8.10 OMH – Budget révisé :

14-11-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les révisions budgétaires 2017 déposées par la Société d'habitation du Québec le 20 juillet 2017 et le 19 octobre 2017.

ADOPTÉE

8.11 Comité rues Principales :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours analysés par le comité « Rues Principales » tant pour la période des Fêtes que pour les projets 2018. Il s'agit de l'installation d'arbres de Noël à l'entrée « Ouest » et de décorations de Noël sur la rue Principale et la route de la Station pour la période des fêtes et de la réfection de l'entrée « Est », du remplacement des noms de rues, de l'installation de fanions, de la promotion de peinture et de l'état des maisons désuètes pour 2018. De plus, le dossier du manque de logements devra être analysé en profondeur.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 FMQ :

15-11-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'inscrire les nouveaux élus à la formation « Le comportement éthique » offert par la FQM qui se tiendra à Saint-Prospère le 2 décembre prochain.

ADOPTÉE

9.2 MRC des Etchemins :

Le message de Mathieu Baillargeon vise à informer le conseil municipal du projet de développement touristique Bellechasse-Etchemin et à connaître l'intérêt des municipalités à réaliser une carte locale touristique. Une rencontre aura lieu à cet effet prochainement.

9.3 Lieutenant-gouverneur :

Le conseil municipal est informé que les candidatures pour la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés doivent être déposées avant le 1^{er} février 2018.

9.4 L'essentiel des Etchemins :

16-11-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans le cadre de la Guignolée des Médias, le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'organisme L'Essentiel des Etchemins à dresser un barrage routier face au 184, route 204, le 7 décembre 2017, de 6h30 à 9h30;

QUE le conseil municipal accepte de mettre à la disposition de cet organisme, le matériel de signalisation requis ainsi que d'installer un camion incendie à proximité de ce barrage routier.

ADOPTÉE

17-11-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 200\$ à l'organisme L'Essentiel des Etchemins dans le cadre de la cueillette de solidarité 2017.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

18-11-17

Il est proposé par Dany Turcotte
Et résolu à l'unanimité :

QU'À 21h30 le conseil municipal ajourne la présente réunion au 16 novembre 2017 à 19h30.

ADOPTÉE

S/ _____

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ _____

MAIRE